



Cabinet du Maire

Affaire suivie par : Christelle COLLOT

Compte-Rendu de la Réunion Publique des Quartiers Val d'Aunette et Gatelière

Lundi 18 mars 2019

La Mairie a organisé une réunion publique à la Salle de l'Obélisque, le lundi 18 mars 2019 à 18h30.
Cette réunion présidée par Madame le Maire et plusieurs élus a rassemblé de nombreux habitants de ces quartiers.

Les élus présents : Mme Pascale LOISELEUR, Mme Isabelle GORSE-CAILLOU, M. Marc DELLOYE, M. Benoît CURTIL, M. Sylvain LEFEVRE, M. Jean-Louis DERRODE, M. Philippe L'HELGOUALC'H et Mme Martine PALIN SAINTE AGATHE.

Les services présents : M. Olivier TOPART (Services Techniques), M. Laurent ROCHEREUIL (Police Municipale) et Mme Christelle COLLOT (Cabinet du Maire).

Les questions et observations des riverains et les réponses des élus et des services municipaux :

- **Quartier de la Gatelière : problème de stationnement sur les lignes jaunes**

Cette riveraine a contacté la Police Municipale afin de lui signaler (comme il lui avait été recommandé lors de la dernière réunion de quartier) et il prétend qu'il lui a été répondu « La Gatelière n'est pas le problème de la Police Municipale ».

M. ROCHEREUIL est étonné d'entendre ce discours et affirme que la Police Municipale se déplace toujours lors des appels reçus par des riverains. Par ailleurs, il rappelle que de nombreuses actions sont menées sur l'ensemble du territoire de la commune afin de faire respecter les règles de circulation et de stationnement.

- **Rue de la Fontaine des Arènes : jamais de verbalisation alors que le stationnement est gênant (devant des sorties de garage et sur les trottoirs, obligeant les piétons à marcher sur la route.**

Rue de la Fontaine des Arènes (en arrivant par la rue Escavy) : manque un panneau « Interdiction de stationner » Il avait été annoncé dans Senlis Ensemble, il y a plus d'un an, que le stationnement de cette rue allait être réaménagé mais rien n'a été fait.

La Police Municipale indique qu'il n'est pas obligatoire d'apposer de ticket sur les voitures verbalisées, mais que des rondes et des verbalisations y sont régulières.

Mme le Maire rappelle de ne pas hésiter à signaler ces stationnements gênants à la Police Municipale. Les citoyens ont également un rôle à jouer car la Police Municipale ne peut pas être partout.

L'aménagement de la rue Fontaine des Arènes doit être étudiée notamment au niveau de la sécurité et de la circulation.

- **Avenue d'Orion : voitures stationnent sur le trottoir à la sortie des écoles, les piétons ne peuvent pas circuler sur le trottoir.**

La Police Municipale est consciente du problème et va procéder dans un premier temps à des actions de prévention auprès des automobilistes puis dans un second temps, à des actions de répression.

Cette demande va être étudiée par le service Voirie afin d'étudier la possibilité d'installation de bornes ou de bancs sur les trottoirs.

- **Avenue de Creil : un riverain continue de rouler sur le chemin avec sa voiture, en passant entre 2 bornes en bois.**
Les services de la Ville vont procéder à la vérification de ces informations.
- **Rue du Chemin du Roy : les riverains de la résidence stationnent sur les trottoirs, ce qui génère une circulation difficile pour les piétons sur les trottoirs. Cette riveraine a déjà rencontré le bailleur et un élu mais aucune solution n'a été trouvée.**
Mme le Maire va rencontrer le bailleur Picardie Habitat afin de discuter de ce problème.
- **Rue St-Hubert : demande de renouvellement des structures de jeux**
Demande de jeux adaptés pour les 8 - 10 ans
Demande de réparation du tourniquet
Cette année, un budget pour le changement de certains jeux a été prévu.
Concernant le tourniquet, cette demande est prise en compte par les Services Techniques.
- **Arrêt de bus rue Claude Debussy : demande d'aménagement de cet arrêt de bus censé être « provisoire » et signale la dangerosité de cet arrêt de bus, très mal situé dans le virage.**
Cette demande est prise en compte et va être transmise à M. Daniel GUEDRAS, Adjoint en charge du Cadre de Vie et de Mme Clémence VANEL, nouvel agent en charge de la Mobilité au sein de la Ville.
- **Rue Escavy : ralentisseurs illégaux car trop haut**
Les services de la Ville vont procéder à la vérification de ces informations.
- **Quartier de la Gatelière : vitesse excessive**
7 rue Berlioz : voitures se garent sur le trottoir
Rue Vivaldi : les automobilistes prennent la rue en sens interdit
La Police Municipale va de nouveau veiller au respect des règles de stationnement et de circulation dans le quartier, avec notamment des points fixes de contrôle. M. ROCHEREUIL tient à signaler que des verbalisations ont déjà eu lieu dans ces rues.
- **Quartier de la Gatelière : demande de repeindre les bandes jaunes**
Une campagne de marquage a lieu tous les ans.
Il est rappelé que Senlis a 110 km de voirie et 220 km de trottoirs, ce qui fait beaucoup d'espace routier à gérer.
- **Avenue de Creil (devant l'école Anne de Kiev) : demande d'un abribus et signalement d'un trou dans la voirie quand il pleut, grosse flaque d'eau pour monter dans le bus**
La demande va être étudiée par les Services Techniques.
- **Avenue de Chantilly : demande de réfection de la voirie et signalement de la vitesse excessive.**
La Police Municipale est consciente de la situation et c'est pour cela que le radar pédagogique vient d'y être installé afin de procéder à des relevés de vitesse.
Concernant la réfection de la voirie, Mme le Maire informe que la demande a déjà été faite auprès du Conseil Départemental car ce tronçon de route dépend du département.
- **Quartier de la Gatelière : plus personne ne s'occupe des bacs de compost qui débordent. La CCSSO renvoie vers les Services Techniques de la Ville.**
Mme le Maire rappelle que cela relève bien d'une compétence de la CCSSO.
- **Rue Marcel Dupré : mauvais éclairage public et trou dans la voirie quand il pleut, cela crée une énorme flaque d'eau.**
Ces demandes sont prises en compte et vont être étudiées par les services.

- **Demande de mise en place d'une campagne de stérilisation pour les chats**

Ce genre de campagne demande la mise en place d'une convention avec un vétérinaire et dure environ 2 ans.

Mme le Maire indique le mettre au programme de 2020 car pour 2019, aucun budget n'a été alloué à cette campagne et propose qu'un article soit publié dans un prochain numéro de Senlis Ensemble afin d'encourager les propriétaires des chats à les stériliser.

- **Domaine situé avenue de Chantilly : demande le devenir de ce domaine, un projet immobilier est prévu.**

Mme le Maire informe les riverains que la vente est actuellement en cours et qu'aucune demande de changement de destination n'a été faite auprès du service Urbanisme. Le futur acquéreur est d'ailleurs inconnu à l'heure actuelle.

- **Val d'Aunette : problème des commerces avec fermeture de la boulangerie l'après-midi, plus de maison de la presse ni de distributeur de billets.**

M. DERODE précise que la fermeture de la boulangerie l'après-midi n'est pas à la demande de la Ville mais résulte du fait que le propriétaire ne fait pas assez de chiffres d'affaires.

Concernant le distributeur de billets, la Municipalité a sollicité l'ensemble des banques mais aucune n'a souhaité en installer un, en raison du coût qui n'est pas amorti.

Enfin, pour la maison de la presse, aucun repreneur n'a souhaité reprendre le commerce suite à la retraite des gérants. Il est très difficile pour ce type d'activité de survivre sans la vente de tabac.

Mme le Maire indique que l'OPAC joue le jeu en acceptant de baisser son loyer mais malheureusement cela ne suffit pas mais précise être toujours à la recherche d'un repreneur.

- **Place Davidsen : devenir sur la fermeture du passage**

L'OPAC souhaitait fermer ce passage par un aménagement non qualitatif.

Un groupe de réflexion de la cellule multi partenariale de prévention de la délinquance va d'ailleurs se réunir le 2 avril avec l'ensemble des partenaires (la Municipalité, l'OPAC, la Mission Locale, la Police Municipale...). Les habitants du quartier sont invités à y participer.

- **Avenue de Chantilly : résistance des grands platanes**

M. Olivier TOPART indique qu'un plan de gestion des arbres de la Ville a été mis en place.

